

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Délage, présidée par Monsieur le maire Raymond Morin et tenue le 8 janvier 2019, à 19h30, à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin, située au 175 Route 107 à Délage.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Raymond Morin, maire
- Madame Louise Charlebois, conseiller siège no.1
- Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2
- Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
- Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4
- Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
- Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

EST AUSSI PRÉSENTE : Madame Anne Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim en tant que secrétaire de la séance ordinaire.

**RÉSOLUTION 2019-01-CMD10015
OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Sous la présidence de Monsieur Raymond Morin, la séance est ouverte à 19h30.

Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délage :

D'OUVRI la séance du conseil.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION 2019-01-CMD10016
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délage :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION 2019-01-CMD10017
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 4 décembre 2018 plus de 72 heures avant la tenue de la présente séance ordinaire, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délage :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 4 décembre 2018, tel que rédigé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Note : Monsieur Gilles Jolivette se réserve un droit de vérification sur les résolutions suivantes :
Résolution 2018-12-CMD9986-Adoption du Procès-Verbal de la séance extraordinaire
Résolution 2018-12-CMD9987-Adoption de la liste des déboursés

RÉSOLUTION 2019-01-CMD10018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 10 décembre 2018 plus de 72 heures avant la tenue de la présente séance ordinaire, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Michel Briand, appuyée par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 10 décembre 2018, avec l'ajout, en collaboration du Club Optimiste de Maniwaki, à la résolution-Résolution 2018-12-CDM10004-Projet d'électricité pour le Camp Le Terrier.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-01-CMD10019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE, 19h30

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 20 décembre 2018 plus de 72 heures avant la tenue de la présente séance ordinaire, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 20 décembre 2018, tel que rédigé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-01-CMD10020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE, 19h45

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 20 décembre 2018 plus de 72 heures avant la tenue de la présente séance ordinaire, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 20 décembre 2018, tel que rédigé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-01-CMD10021
ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés au 9 janvier 2019 totalise 142 885.50\$

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délage :

D'ADOPTER la liste des déboursés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-01-CMD10022
DÉPÔT D'UNE CANDIDATURE POUR L'OBTENTION DE LA MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

CONSIDÉRANT QUE Madame Marie Roy, présidente du Club de l'âge d'Or de Délage, est une personne très dévoué pour sa communauté

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Louise Charlebois, appuyée par Madame la conseillère Michelle Briand, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délage :

DÉPOSE la candidature de Mme Roy pour l'obtention de la médaille d'argent du lieutenant-gouverneur.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-01-CDM10023
ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 553-ADM-2018 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi, la municipalité se doit à chaque année de déposer un règlement décrétant l'imposition des taxes, tarifs et compensations;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délage :

D'ADOPTER le règlement portant le no.553-ADM-2018 décrétant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2019.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-01-CDM10024

ADHÉSION ANNUELLE AU REGROUPEMENT POUR LA PROTECTION DE L'EAU VG 2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité accorde une importance à la protection de l'environnement et des cours d'eau sur le territoire de la MRC-VG;

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Michelle Briand, appuyée par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

DE DÉBOURSER la somme de 250.00\$ pour l'adhésion annuelle au regroupement pour la protection de l'eau VG 2019

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-01-CDM10025

ADHÉSION 2019 À LA COMBEQ

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur consulte fréquemment cette organisme pour des conseils juridiques;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription est transférable à un nouvel employé si nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Louise Charlebois, appuyée par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

DE RENOUVELER notre adhésion à la COMBEQ pour la somme de 431.16\$ incluant les taxes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-01-CDM10026

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ D'AUMOND POUR LA ROUTE 107

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des gens empruntant la route 107 peut-être Compromise puisque certain tronçon sont toujours glacé;

CONSIDÉRANT QUE les véhicules circulent à haute vitesse;

CONSIDÉRANT QU' il y a eu deux accidents en un mois;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

DE FAIRE PARVENIR un formulaire à la Sûreté du Québec demandant une surveillance accrue à la hauteur du 302 route 107, et d'appuyer la municipalité d'Aumond dans ces démarches auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-01-CDM10027

CONFIRMATION DU TAUX D'INFLATION ANNUEL POUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES

CONSIDÉRANT QUE les salaires et certaines dépenses doivent être ajustées au taux d'inflation annuel

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Michelle Briand, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

DE DÉCRÉTER Le taux d'inflation annuel à 2.5%.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-01-CDM10028

PUBLICITÉ POUR AFFICHAGE DES POSTES À COMBLER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité affichera plusieurs postes au cours des prochaines semaines;

CONSIDÉRANT QUE le forfait actuel ne couvre pas ces frais;

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Louise Charlebois, appuyée par Madame la conseillère Michelle Briand, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

D'UTILISER ce moyen de recrutement même si des frais supplémentaires être engagés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-01-CDM10029
OUVERTURE DU CHEMIN DE LA BAIE-NOIRE

CONSIDÉRANT QUE quelques propriétaires de roulotte peuvent vouloir aller déblayer
toit;

CONSIDÉRANT QU' il y a des chalets au bout de la rue et qu'ils peuvent vouloir avoir
accès à leur propriété l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE le lac (Ambroise) est ouvert pour la pêche l'hiver;

Le vote est demandé sur cette proposition :

Vote en défaveur de la proposition :

Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

Vote en faveur de la proposition :

Monsieur Raymond Morin, maire
Madame Louise Charlebois, conseiller siège no.1
Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2
Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4
Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5

EN CONSÉQUENCE, il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

D'OUVRIR le chemin de la Baie-Noire pour la période hivernale.

Cette proposition est adoptée à la majorité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-01-CDM10030
EMBAUCHE DU COMPTABLE

**Sur la proposition de Gilles Jolivette, appuyée Jean-Pierre Morin par il est résolu de
retenir les services de Monsieur Luc Charest, CPA pour finaliser la comptabilité**

Le vote est demandé sur cette proposition :

Vote en défaveur de la proposition :

Madame Louise Charlebois, conseiller siège no.1
Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4

Vote en faveur de la proposition :

Monsieur Raymond Morin, maire
Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2
Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

EN CONSÉQUENCE, il est résolu par le Conseil municipale de Délégation :

D'EMBAUCHER le comptable.

Cette proposition est adoptée à la majorité des conseillers présents.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION 2019-01-CMD10031

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, de lever la présente séance ordinaire à 19h42.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Je, Raymond Morin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Raymond Morin
Maire

Anne Labelle
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière par intérim